Réf. Farde e-Assemblées : 2542712

N° OJ : 81

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/09/2023

Objet : Jeunesse.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 70.990,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2023, sous réserve de l'approbation du feuilleton n°1 des modifications budgétaires 2023 pour les points 13 à 20;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 70.990,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes :

1) 1.500,00 EUR à l'asbl Art et Marges pour le projet "Activités pédagogiques pour les enfants du quartier";
2) 2.980,00 EUR à l'asbl Ecole de Formation des Jeunes de la Ville de Bruxelles pour le projet "Educasport";
3) 3.000,00 EUR à l'asbl Association Sportive et Educative Anneessens pour le projet "L'Education et la qualification est un vecteur essentiel de la stabilité et de la cohésion sociale";
4) 2.980,00 EUR à l'asbl Ateliers du Soleil pour le projet "Ateliers du Soleil";
5) 5.000,00 EUR à l'asbl Bravvo - Bruxelles Avance pour le projet de solidarité au Sénégal;
6) 15.000,00 EUR à l'asbl Bravvo - Bruxelles Avance pour le projet "Soutien scolaire dans les centres de jeunes";
7) 2.980,00 EUR à l'asbl Centre Tefo, Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse pour le projet "Ateliers philo/multimédia avec les enfants;
8) 1.750,00 EUR à l'association de fait "Chiro Gewest Ket" (De Ketjes) pour le projet "Ondersteuning Chiro Mutsaard";
9) 2.000,00 EUR à l'association de fait "Chirojeugd Kristus Koning Mutsaard" pour le projet " Tentenkamp van in totaal 15 dagen in de zomer op een wei";
10) 3.000,00 EUR à l'asbl Double Sens pour le projet "Journalisme citoyen";
11) 5.000,00 EUR à l'asbl Entraide Bruxelles pour le projet "Autonomie et responsabilité du public cible";
12) 3.000,00 EUR à l'asbl Espace Cultures et Développement pour le projet "Soutien scolaire et la parentalité à travers l'école de devoirs";
13) 3.000,00 EUR à l'asbl Haptique pour la réalisation de batteries de test pour les enfants à besoins spécifiques;
14) 4.000,00 EUR à l'asbl Interpôle pour son fonctionnement et les activités jeunesse;
15) 4.000,00 EUR à l'asbl Lapsus Lazuli pour le projet "Docteurs Zinzins" (accompagnement des enfants hospitalisés);
16) 3.000,00 EUR à l'asbl Le Troisième Œil pour le projet "Soutien Scolaire";

17) 1.000,00 EUR à l'asbl Association pour la promotion du scoutisme - Les Amis de l'Isard pour le projet "Scoutisme et guidisme à Laeken et Neder-over-heembeek";
18) 1.900,00 EUR à l'asbl Les Messagers du Cœur pour le projet "Chemin d'Art à l'hôpital";
19) 3.000,00 EUR à l'asbl Club Sportif Podium en abrégé PKC pour le projet "Para Karaté", accompagnement des enfants à mobilité réduite et/ou en difficulté mentale;
20) 2.900,00 EUR à l'asbl Soutien des Marolles pour le projet " Unité scout des Marolles - Scoutisme inclusif";

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :